

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00701

Numéro SIREN : 818 662 835

Nom ou dénomination : 2CAPS CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 29/05/2019 sous le numéro de dépôt 8872

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

CABINET CANUT ET MIZON
150 boulevard Lafayette
62100 Calais

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : 2CAPS CONCEPT

Numéro RCS : 818 662 835

Numéro Gestion : 2016B00701

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse: 252 rue du Flocon Bât N°5 Zac des
Peupliers
59200 Tourcoing

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 30/06/2017

Durée de l'exercice : 17 mois

Comptes annuels déposés le : 13/05/2019

Sous le numéro : 8872

Délivré à Lille Métropole le 29 mai 2019

Le Greffier,



COMPTES ANNUELS


SASU 2CAPS CONCEPT

Exercice du 16/02/2016 au 30/06/2017

252 RUE DU FLOCON BAT 5
59200 TOURCOING

APE : 4120A

SIRET : 81866283500011

certifié conforme


CABINET CANUT ET MIZON

Expertise Comptable

150 BOULEVARD LAFAYETTE

62100 CALAIS

Tel. : 03.21.46.09.99

Fax : 03.21.46.61.99

Site Internet : www.canutetmizon.com

E-mail : secretariat@cabinetcanutmizon.fr

Service Social

Ligne directe : 03.21.46.09.93

E-mail : social@cabinetcanutmizon.fr

Sommaire

<i>DOSSIER FISCAL</i>	<i>4</i>
<i>ANNEXES</i>	
Règles et méthodes comptables	12
Notes sur le bilan	14
Autres informations	16

DOSSIER

FISCAL

◆ *Tableaux fiscaux*

◆ *Détermination du résultat fiscal*

Désignation de l'entreprise <u>SASU 2CAPS CONCEPT</u>			Néant <input type="checkbox"/> *				
Adresse de l'entreprise <u>252 RUE DU FLOCON BAT 5 59200 TOURCOING</u>							
Numéro SIRET* <u>8 1 8 6 6 2 8 3 5 0 0 0 1 1</u>							
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>17</u>			Durée de l'exercice précédent* <u> </u>				
			Exercice N clos le <u>30/06/2017</u>				
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012			
		Autres*	014	016			
	Immobilisations corporelles*		028	030			
	Immobilisations financières* (1)		040	042			
	Total I (5)		044	048			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	16 425	052	16 425	
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	1 700	070	1 700	
		Autres* (3)	072	9 328	074	9 328	
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	1 176	086	1 176	
	Charges constatées d'avance *		092		094		
Total II		096	28 629	098	28 629		
Total général (I + II)		110	28 629	112	28 629		
PASSIF				Exercice N NET 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		7 500		
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		131				
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136		(28 067)		
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142		(20 567)		
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		24 164		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....		169	442	172	25 033	
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176		49 197			
Total général (I + II + III)		180		28 629			
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210			
	Production vendue	{ biens services*	et livraisons intra-communautaires	215		214			
				217		218	234 470		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)				222	15 000		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production				224			
	Subventions d'exploitation reçues					226	8 308		
	Autres produits					230	1 012		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	258 791		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stocks (marchandises)*					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	120 438		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240	(1 425)		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :				242	41 540		
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		244	381		
	Rémunérations du personnel*					250	86 492		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	47 226		
	Dotations aux amortissements*					254			
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		262	151		
			260						
	Total des charges d'exploitation (II)					264	294 805		
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(36 014)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280			
	Produits exceptionnels				(IV)	290	9 500		
	Charges financières				(V)	294	353		
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		347		(VI)	300	1 200	
				348					
Impôts sur les bénéfices*					(VII)	306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(28 067)		
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	28 067		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990				
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	350	5 234	
		Créance due au report en arrière du déficit				346			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	354	33 301
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :						356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	372	33 301

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : SASU 2CAPS CONCEPT Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700	705		
Terrains	710	715		
Constructions	720	725		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735		
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745		
Matériel de transport	750	755		
Autres immobilisations corporelles	760	765		
TOTAL	770	775		

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	33 301
Total des déficits restant à reporter	870	33 301

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
--	-----	--

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

	800	<input type="checkbox"/>
--	-----	--------------------------

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	11 780
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	27 011
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

ANNEXES

Sommaire :

- ◆ *Règles et méthodes comptables*
- ◆ *Engagements financiers*
- ◆ *Notes sur le bilan actif*
- ◆ *Notes sur le bilan passif*
- ◆ *Détail des produits et des charges*

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 2CAPS CONCEPT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2017, dont le total est de 28 630 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 28 068 euros.

L'exercice a une durée de 17 mois, recouvrant la période du 16/02/2016 au 30/06/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/09/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2017 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 5 234 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel – CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif circulantEtat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 11 029 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 700	1 700	
Autres	9 329	9 329	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	11 029	11 029	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

DettesEtat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 49 198 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles (*)</i>				
<i>Autres emprunts obligataires (*)</i>				
<i>Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
<i>Emprunts et dettes financières divers (*) (**)</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	24 164	24 164		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	24 591	24 591		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Autres dettes (**)</i>	443	443		
<i>Produits constatés d'avance</i>				
Total	49 198	49 198		
<i>(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>(*) Emprunts remboursés sur l'exercice</i>				
<i>(**) Dont envers les associés</i>	443			

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.

2CAPS CONCEPT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 7 500.00 €
Siège social : 252 RUE DU FLOCON BAT 5 ZAC DES PEUPLIERS
59200 TOURCOING
818 662 835 RCS LILLE METROPLE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017

La soussignée CINZIA DI GIACOMO, associée unique et présidente de la société 2CAPS CONCEPT, a établi, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017, le présent rapport sur la situation et l'activité de ladite société durant l'exercice écoulé.

Présentation des comptes

Sont reprises ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, résumant les principaux comptes du bilan :

BILAN Durée	30/06/2017 17 mois
BILAN ACTIF	
Matières premières et approvisionnements	16 425
Stocks et en-cours	16 425
Autres créances	9 329
Créances	9 329
Disponibilités	1 176
Disponibilités hors charges constatés d'avance	1 176
TOTAL ACTIF CIRCULANT	28 629
TOTAL ACTIF	28 629
BILAN PASSIF	
CAPITAUX PROPRES	
Capital social	7 500
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 28 067

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	- 20 567
AUTRES FONDS PROPRES	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 164
Autres dettes	25 033
TOTAL DETTES	49 197
TOTAL PASSIF	28 630

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur importance relative par rapport au chiffre d'affaires :

COMPTE DE RESULTAT		%
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	234 470	100.00
Coût des achats et charges externes	160 554	68.98
Valeur ajoutée	88 916	37.92
Subventions d'exploitation	8 309	3.57
Impôts, taxes et versements assimilés	381	0.16
Charges de personnel	133 719	57.45
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	- 36 875	15.73
Autres produits	1 013	0.44
Autres charges	152	0.07
RESULTAT D'EXPLOITATION	-36 014	15.36
Résultat financier	-353	0.15
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-36 368	15.51
Résultat exceptionnel	-1 200	0.52
RESULTAT NET COMPTABLE	-28 068	11.97

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 234 470 €.

Le total des charges d'exploitation ressort à 294 806 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales s'élève à 133 719 €, pour un effectif moyen de 3 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à -36 014 €.

Le résultat financier, d'un montant de -353 € permet de dégager un résultat courant avant impôt de -36 368 €.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de 8 300 €.

En conséquence du résultat fiscal, il n'a pas été provisionné d'impôt sur les bénéfices pour cet exercice.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat déficitaire de -28 068 €, représentant 11.97 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

S'agissant du premier exercice social, les résultats présentés ne doivent pas être interprétés comme réellement significatifs de notre activité, compte-tenu de la prise en charge des frais inévitables de démarrage et de lancement.

En fonction des premiers résultats obtenus depuis le début de l'exercice en cours et des moyens mis en œuvre, nous pouvons espérer que le prochain exercice verra se concrétiser nos efforts et permettra de dégager une marge bénéficiaire à la hauteur de nos objectifs initiaux.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier n'est à signaler sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Détention du capital social par les salariés

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes font ressortir un déficit de -28 067.73 €, qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante :

- de reporter purement et simplement la perte de l'exercice, s'élevant à -28 067.73 €
au compte "Report à Nouveau"

Du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée, soit avant le 13 mars 2018.

Dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, je rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

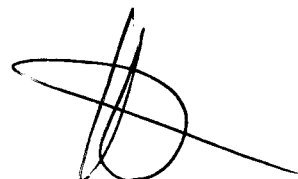
Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017.

Le président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop with a horizontal line extending to the right.

2CAPS CONCEPT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 7 500.00 €
Siège social : 252 RUE DU FLOCON BAT 5 ZAC DES PEUPLIERS
59200 TOURCOING
818 662 835 RCS LILLE METROPLE

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE DU 13 NOVEMBRE 2017

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2017, s'élevant à 28 067.73 €, de la manière suivante :

- de reporter purement et simplement la perte de l'exercice, s'élevant à -28 067.73 €
au compte "Report à Nouveau"

Dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

**Copie certifiée conforme
La Gérance**

